



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels et vacataires

Question écrite n° 80247

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la résorption de l'emploi précaire dans l'enseignement, notamment pour les maîtres. En effet, il lui rappelle que la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, permet, pendant cinq ans à partir de la date de son application, à des maîtres de l'enseignement public ou privé de prétendre à une titularisation sous certaines conditions. Il se fait l'écho des craintes rencontrées par les maîtres auxiliaires dont les postes sont remis en cause à la fin de chaque année scolaire. Il lui demande, en conséquence, si cette loi sera prorogée à l'issue de son application, ou si un autre projet sera susceptible de la remplacer.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80247

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11196